Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 030-448279844-20250624-2025_22-DE

PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 juin 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-22

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Gard au titre de la gestion de l'espace naturel sensible départemental sur le site du Pont du Gard pour l'exercice 2025
Rapporteur : M. Fabrice VERDIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard assure la gestion durable et partagée de l'Espace naturel sensible départemental (ENSD) et les espaces naturels sensibles communaux du "Pont du Gard", ainsi que les sentiers de randonnées du réseau "Massif et gorges du Gardon",

Considérant que l'EPCC Pont du Gard souhaite proposer une nouvelle ambition qui pourrait s'inscrire dans la durée et qui permettrait d'accorder la gratuité de stationnement des autocars pour les collégiens du département du Gard, de travailler à l'élargir aux écoles et lycées, aux fédérations d'éducation populaire dans un premier temps et à terme de les étendre aux associations qui travaillent dans le secteur social, de conduire des missions innovantes permettant notamment de prendre en compte les questions environnementales et sociales et enfin d'accompagner l'évolution de « Mémoires de garrigue » et les investissements liés à l'aménagement des carrières, et de ses abords (Villa Callet et Mas Gasq) pour les rendre accessibles aux visiteurs et ainsi terminer le projet d'aménagement du site du Pont du Gard,

Considérant que l'EPCC Pont du Gard renforce la politique départementale en intégrant plusieurs axes du schéma des espaces naturels sensibles ;

- par une gestion concertée avec les partenaires en lien avec les différents plans et programmes de gestion du site du Pont du Gard (UNESCO, gestion du site classé « gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues nîmoises », Réserve de biosphère, Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...) qui permet de pérenniser et développer la place du Conseil Départemental, propriétaire de ces espaces, dans le réseau des espaces naturels préservés,
- par la concomitance de nos volontés d'agir sur l'adaptation au changement climatique, en ce concerne l'eau et le climat, en lien avec les outils mis en place par l'EPCC (Conseil d'Orientation Scientifique et un travail permanent avec la DREAL et la DRAC),
- par notre volonté commune de mettre en cohérence les activités de pleine nature et la gestion des flux (canoë, vélo, randonnée ...).

Considérant que la volonté du département du Gard est de soutenir durablement les actions environnementales et activités de pleine nature de l'EPCC Pont du Gard,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 030-448279844-20250624-2025_22-DE

Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement du plan d'actions environnementales de l'EPCC est de 532 600 € HT, l'EPCC Pont du Gard sollicite une aide de 350 000€ HT.

Le Conseil d'Administration décide,
Après en avoir délibéré,

- D'autoriser le Directeur Général à solliciter 350 000€ HT au titre de la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département du Gard pour l'exercice 2025,

- D'autoriser le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ces actions, notamment la demande de versement.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :
Mme Noguier, M. Pissas, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Vallespi, M. Cartailler, M. Sauzet, M. Mercier, Mme. Harnequaux, Mme Clement, M. Porta, M. Favaron, M. Biou

Étaient absents :
M. Malavieille, Mme Couvreur, M. Gibelin, M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps

Avaient donné procuration :
M.Bouget a donné procuration à M.Pissas, M. Paoletti a donné procuration à M. Mercier, M. Nicolas a donné procuration à M. Scorsone, Mme Novaretti a donné procuration à M. Verdier

Fait à Vers, le 24 juin 2025

Le Vice-Président,
M. Fabrice VERDIER

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844